

DEPARTEMENT DE HAUTE-
SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

USSES ET RHONE

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 33	L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD
Présents : 27	Date de convocation : 07 février 2017
Pouvoirs : 6	Présents Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD
Votants : 33	
Pour : 33	
Contre : 0	
Nul : 0	Pouvoirs Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ, M. Jean-Paul FORESTIER à M. Christian VERMELLE.
N° CC 05/2017	Absents excusés M. Thierry DEROBERT Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance

Objet : Adhésion au SIDEFAGE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5 et L. 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de Haute Savoie en date du 25 mars 2016 entérinant portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie et prévoyant notamment la fusion des Communautés de communes de la Semine, du Val des Ussets et de Seyssel pour créer au 1^{er} janvier 2017 une seule Communauté de communes Ussets et Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0091, en date du 13 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Semine, du Val des Ussets et du Pays de Seyssel au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les statuts du SIDEFAGE, Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GENEvois, Pays Bellegardien, Pays de Gex, Haut Bugéy,

Considérant que les Communautés de communes du Val des UsseS, de la Semine et du Pays de Seyssel étaient adhérentes au SIDEFAGE, Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GENEvois, Pays Bellegardien, Pays de Gex, Haut Bugey, compétent en matière de gestion et traitement des déchets ménagers et assimilables,

Il est proposé au Conseil Communautaire, en se substituant aux trois communautés de communes précédemment nommées, d'adhérer au SIDEFAGE dans les conditions prévues aux statuts du syndicat.

Conformément à la règle de répartition des sièges prévus à l'article 5 des statuts du SIDEFAGE, la Communauté de communes UsseS et Rhône bénéficierait de 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants au Comité syndical ; sièges pour lesquels il faudra en cas de décision d'adhésion, procéder à une élection des délégués.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE QUALIFIEE,

DECIDE d'adhérer au SIDEFAGE en lieu et place des Communauté de communes du Val des UsseS, de la Semine et du Pays de Seyssel fusionnées sans modification de périmètre en Communauté de communes UsseS et Rhône.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président de la Communauté de Communes de UsseS et Rhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de Saint Julien en Genevois, le 17.02.2017.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

